



## DÉCLARATION SOLENNELLE DU CONSEIL FÉDÉRAL DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DU QUÉBEC (CSN) LE 12 JANVIER 2006

Nous vivons un moment crucial. L'attaque subie par les syndicats du secteur public est brutale et touche tout le mouvement syndical. La colère est justifiée. Le gouvernement, en décrétant les conditions de travail, poursuit sa démolition de l'État et s'attaque aux syndicats et aux services publics. Il ne règle rien. Au contraire! Ce décret s'inscrit dans un plan pour privatiser des pans entiers de services publics et pour tenter d'affaiblir, dans la société québécoise, celles et ceux qui résistent à son œuvre de destruction.

Le décret – la loi 142 – impose des conditions salariales ainsi que de fortes mesures répressives pour tout syndicat ou individu recourant à des moyens de contestation, pourtant légitimes, qui auraient pour effet de ralentir, altérer ou diminuer les activités normales de travail. En ce qui concerne les salaires, le gouvernement impose un appauvrissement à l'ensemble des travailleuses et des travailleurs du secteur public en ne les augmentant que de 8 % pour près de sept ans que dure le décret, soit jusqu'en avril 2010.

La CSN proposera, au cours du mois de février, un plan d'information et d'action pour contrer ce gouvernement dont les attitudes antisyndicales et antisociales sont de plus en plus évidentes. Chaque syndicat sera invité à contribuer à ce plan, essentiel, pour stopper la destruction néolibérale, pour faire en sorte que les libéraux ne soient pas réélus et pour que soient corrigées les injustices créées par la loi 142.

Mais dès maintenant, nous, les délégué-es syndicaux de tous les secteurs de la FNEEQ (CSN), adoptons la présente déclaration comme message au gouvernement et aux directions des établissements d'enseignement concernés.

### Déclaration solennelle de résistance

La loi 142, la *Loi concernant les conditions de travail dans le secteur public*, nie le droit à la libre négociation des conventions collectives. Par ses dispositions répressives, le décret vise à affaiblir les organisations syndicales, tout en réduisant la liberté d'expression et l'exercice de droits syndicaux fondamentaux. Pourtant, les syndicats ont contribué, depuis plus de 40 ans, à améliorer les conditions de travail et les services publics.

Le décret consacre un appauvrissement des travailleuses et des travailleurs du secteur public, et contribue à la dégradation des services publics. Pourtant, les conditions de travail se détériorent depuis plusieurs années et accusent un retard important par rapport au secteur privé.

Nous avons à cœur l'avenir des services publics. Ce gouvernement méprise celles et ceux qui y œuvrent. Avec sa loi matraque, le gouvernement Charest poursuit son œuvre de démolition du Québec.

Nous, les délégué-es syndicaux de la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (CSN), réunis en conseil fédéral le jeudi 12 janvier 2006, déclarons solennellement vouloir engager le combat nécessaire pour permettre aux syndicats du secteur public de retrouver leur droit de négocier l'ensemble de leurs conditions de travail et pour empêcher la répétition d'un tel affront aux droits syndicaux. Ce coup de force ne sera pas oublié et nous nous engageons à rappeler constamment aux élu-es de l'Assemblée nationale que celles et ceux qui ont voté pour ce décret en paieront le prix politique.